

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
ET DES VICTIMES DE GUERRE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION,
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA STATISTIQUE



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DE STATISTIQUE
ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil en zone gouvernementale : résultats de l'enquête

SYNTHÈSE

Avec la collaboration du Système des Nations Unies :

UNFPA



PNUD



UNIFEM



PAM



OCHA



FAO



OIM



Copyright © UNFPA/MSVG
janvier 2007

Toute reproduction interdite sous peine de poursuites judiciaires

**CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES DÉPLACÉES
ET DES FAMILLES D'ACCUEIL EN ZONE GOUVERNEMENTALE :
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE**

SYNTHÈSE



Rédacteurs et contributeurs

SIKA Glebelho Lazare

FASSASSI Raïmi

OUATTARA Aboudou

MOSSO Addy Rosine

BENTUNI K. Emmanuel

DAMIT Serges Amany

DJANGONE-MIAN M. Rachelle

NEUSSL Peter

SOKO Constant

BEUGRE DEGRI Claude

SADIKU LAHISSI ADJAO

ENOKOU KOFFI Jean

Avec la collaboration du Système des Nation Unies.

Mise en page et publication

ATSE Solange

BIA GUEU Flore

ADIAFFI Olivier

Citation recommandée

Enquête PDI-FAC 2005 “Conditions de vie des personnes déplacées et des familles d’accueil en zone gouvernementale: résultats de l’enquête”. MSVG/ENSEA/UNFPA.

Préface

Les déplacements internes des populations du fait des conflits armés restent un problème mondial aux proportions catastrophiques. En 2005, plus de 25 millions de personnes étaient touchées et nombre d'entre elles continuent de souffrir sans recevoir une assistance ou une protection suffisante de la part de leur gouvernement et de la communauté internationale. Pourtant, les recommandations du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (P A/CIPD) relatives aux personnes déplacées préconisent la recherche de solutions durables aux problèmes des PDI, l'assistance et la protection effectives à l'endroit et tout particulièrement des femmes et des enfants, la fourniture de services sociaux de base et la mise en place de programmes d'aide et de réinsertion dans les plans de développement tout en respectant le principe de l'équité entre les sexes. Au plan mondial, d'importants progrès ont été accomplis au cours de la décennie écoulée comme en témoigne une meilleure connaissance du problème des déplacements internes concrétisée par l'élaboration et l'application croissante du cadre normatif pour la protection de droits des personnes déplacées que constituent les "Principes Directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leurs pays" publiés en 1998 par les Nations Unies.

En Cote d'Ivoire, dès le déclenchement de la crise en 2002, l'on a enregistré d'importants mouvements de populations fuyant les zones de combat. Le Gouvernement, à travers la Cellule Solidarité et Action Humanitaire et la communauté humanitaire (agences des Nations Unies, ONGs nationales et internationales) ont apporté une assistance à ces besoins pressants et nouveaux notamment, par la fourniture de vivres et de non-vivres. Dans le souci d'apporter une réponse aux besoins générés par la crise, l'identification et la réinsertion des victimes, l'évaluation des préjudices subis en vue de la réparation des dommages, sont des préoccupations majeures du Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre (MSVG).

C'est dans ce cadre et afin de répondre efficacement aux besoins des Personnes Déplacées Internes du fait de la guerre (PDI) que le Gouvernement a sollicité l'appui financier et technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFP A) pour la réalisation d'une étude qui fournira des informations fiables et précises sur les conditions de vie des POI et des familles qui les ont accueillies. Ce présent document qui constitue le Rapport de cette étude initiée par le Ministère de la Solidarité et Victimes de Guerre à travers la Direction de la Planification, de l'Informatique et de la Statistique (DPIS), a été réalisé par l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (NSEA), avec l'appui financier et technique de l'UNFP A, qui a mobilisé autour de ce projet les agences des Nations Unies qui sont le PNUD, la FAO, l'UNHCR, OCHA, le PAM, l'OIM et l'UNICEF.

C'est l'occasion d'exprimer toute ma reconnaissance et celle du Gouvernement Ivoirien à tous les acteurs ayant contribué à l'élaboration de ce précieux document et, particulièrement aux populations qui en dépit des traumatismes subis du fait de cette guerre, ont accepté de partager leurs souffrances et de formuler leurs vœux pour une Cote d'Ivoire réunifiée et réconciliée avec elle-même.

Je tiens à rassurer que les résultats de cette étude et les recommandations faites serviront de base pour la définition de projets à court, à moyen et à long terme, impliquant le Gouvernement et les partenaires au développement pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations déplacées.

Louis André DACOURY TABLEY
Ministre de la Solidarité et des Victimes de Guerre



Avant-Propos

La Côte d'Ivoire est confrontée depuis le mois de septembre 2002 à une crise politico-militaire sans précédent de son histoire. Cette crise a eu des répercussions profondes sur l'intégrité du territoire national, coupé en deux au niveau du 8^{ème} parallèle d'une part et sur les populations vivant dans les zones de combats d'autre part. Des mouvements intenses des populations exposées à la violence des affrontements ont été observés durant les premiers mois du déclenchement des hostilités. Les régions de contact notamment celles de Yamoussoukro, Daloa et Duékoué ont servi de zones de transit pour de nombreuses populations qui ont regagné les régions plus au sud notamment Abidjan.

Afin de répondre efficacement aux besoins des populations déplacées, l'État de Côte d'Ivoire a créé à travers le Ministère de la Solidarité et des victimes de la Guerre, la Cellule Solidarité et Action Humanitaire (C.S.A.H). Cependant, une bonne gestion des problèmes sociaux de la crise en Côte d'Ivoire axée sur la prise en charge psychologique, socio-économique, alimentaire, médicale et environnementale des personnes déplacées internes requiert la disponibilité d'informations fiables sur leur situation humanitaire, en vue de permettre au gouvernement de mieux orienter ses actions. Or, l'urgence des interventions ayant primé sur la collecte des informations, les autorités ivoiriennes et les partenaires au développement n'avaient de ce fait, que peu d'informations sur les personnes déplacées et les familles d'accueil. En effet, les répercussions de la guerre sur les personnes déplacées (emploi, logement, santé, éducation), les pertes subies, les violences dont certains déplacés ont été victimes et les traumatismes subis étaient jusqu'à présent méconnus. Il en est de même des conditions de vie actuelles des déplacés et des familles d'accueil, de leur volonté de retour dans leur localité d'origine ainsi que des mesures d'accompagnement souhaitées par ceux-ci.

A l'effet de disposer des informations actualisées et fiables en vue d'élaborer des programmes et de mettre en œuvre des stratégies durables en faveur des populations déplacées et des familles d'accueils, le Gouvernement a sollicité l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour la réalisation d'une enquête sur les conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil.

Cette étude a été menée dans les localités urbaines et rurales des départements d'Abidjan, de Daloa, de Toulépleu, de Yamoussoukro et de Duékoué par l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA). La présente enquête, dont cet ouvrage constitue le rapport, n'aurait pu être une réussite sans l'apport des agences du système des Nations Unies, qui sont : Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA); le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO); le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR); le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA); le Programme Alimentaire Mondial (PAM); l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Je ne saurais terminer mes propos sans adresser mes vifs remerciements aux autorités administratives coutumières, religieuses, les radios communautaires des départements visités pour avoir facilité le travail de terrain. Je formule l'espoir que ce document, fruit de l'action concertée du Gouvernement Ivoirien et du Système des Nations Unies, constitue un cadre de référence pour la formulation et la mise en œuvre efficace de programmes et projets en vue d'améliorer le niveau de vie des populations qui ont subi les affres de cette guerre.

Philippe DELANNE
Représentant UNFPA Côte d'Ivoire



Sommaire

<i>PRÉFACE</i>	5
<i>AVANT-PROPOS</i>	7
<i>SOMMAIRE</i>	9
<i>LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</i>	11
<i>LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES</i>	13
<i>CARTE DE SITUATION</i>	15
<i>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</i>	17
<i>I - Méthodologie de l'enquête</i>	19
1.1 - Plan de sondage : un sondage à deux degrés	19
1.2 - Questionnaires	20
<i>II - Caractéristiques démographiques et Économiques des PDIs</i>	21
2.1 . - Nombre de déplacés par département et selon le milieu de résidence : Abidjan, grande zone d'accueil des PDIs	21
2.2 - Structure par âge et par sexe : une majorité de femmes parmi les déplacés	24
2.3 - Origines des PDIs : l'Ouest et le Centre, régions des départs massifs.....	24
2.4 - Caractéristiques socio-démographiques des PDIs : une forte proportion de ménage de grande taille et une population fortement scolarisée.....	25
2.5 - Activités des PDIs : des élèves et des déplacés actifs dans le commerce	25
2.6 - Pertes du fait de la crise : des dégâts inégalement repartis	27

III - Conditions de vies des PDIs et des familles d'accueils.....	29
3.1- Initiative de l'accueil : surtout une initiative des PDIs.....	29
3.2- Caractéristiques et commodités des logements : une prédominance des maisons simples.....	30
3.3 - Lien de parenté avec les familles d'accueil : une forte présence de collatéraux.....	31
3.4 - Nombre moyen des PDIs par famille d'accueil : un fléchissement relatif.....	31
3.5 - Impact des PDIs sur les familles d'accueil : accroissement des budgets d'alimentation et de déplacement.....	31
3.6 - Appréciation de l'arrivée des PDIs : des sentiments mitigés	33
3.7 - Aide et solidarité : une prédominance des produits alimentaires..	33
3.8 - Caractéristiques des ménages : un effectif relativement important de femmes chefs de ménage.....	34
3.9 - Éducation et santé : une dégradation et une inégalité.....	34
3.10 - Sécurité.....	36
3.11 - Perspective de retour : une diversité de motivations.....	37
IV - Cohésion sociale.....	39
4.1 - Insécurité.....	39
4.2 - Crise de confiance.....	40
4.3 - Action à entreprendre pour améliorer la cohésion sociale	41
Conclusion et recommandations.....	43
Bibliographie.....	46

Liste des abréviations et acronymes

DR : *District de Recensement*

DGS : *Direction Générale de la Statistique de l'université de Lomé*

DPIS : *Direction de la Planification, de l'Informatique et de la Statistique*

ENSEA : *École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée*

FAO : *Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture*

INS : *Institut National de la Statistique*

MSVG : *Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre*

OCHA : *Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires
Humanitaires*

OIM : *Organisation Internationale pour la Migration*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

PDIs : *Personnes Déplacées Internes*

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PNUD : *Programme des Nations Unies pour le Développement*

SNU : *Système des Nations Unies*

UNFPA : *Fonds des Nations Unies pour la Population*

UNHCR : *Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*

UNICEF : *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance*

URD : *Unité de Recherche Démographique de Lomé*



Liste des graphiques et figures

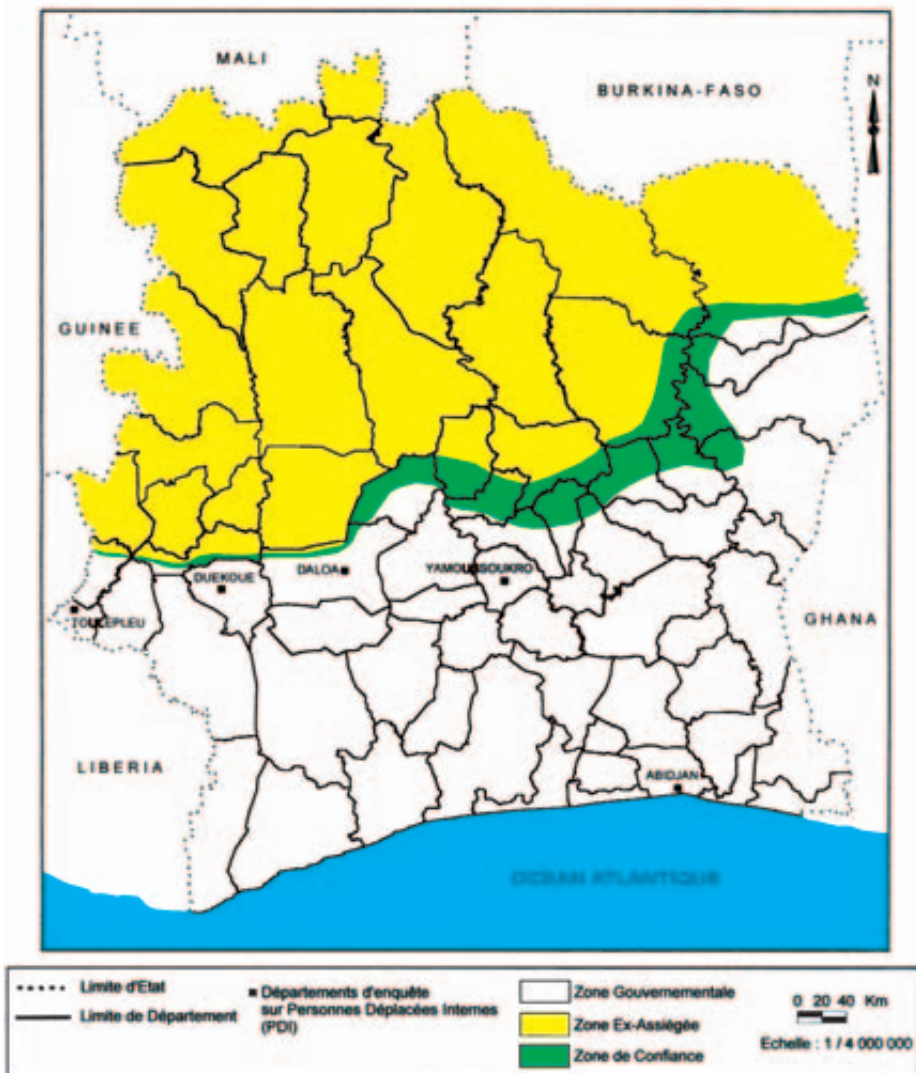
Graphique 1	
<i>Proportion des PDIs par département</i>	22
Graphique 2	
<i>Répartition des PDIs selon le sexe</i>	23
Graphique 3	
<i>Effectif des PDIs selon le milieu de résidence (sans Abidjan)</i>	23
Graphique 4	
<i>Pyramide des âges des PDIs selon le sexe</i>	24
Graphique 5	
<i>Niveau d'étude des PDIs</i>	25
Graphique 6	
<i>Situation de l'emploi des PDIs avant et au moment de la crise</i>	26
Graphique 7	
<i>Activités exercées actuellement par les PDIs</i>	26
Graphique 8	
<i>Initiative de l'accueil des PDIs dans les familles hôtes</i>	30
Graphique 9	
<i>Nombre moyen de déplacés par ménage d'accueil selon le département et le milieu</i>	31

Graphique 10*Répartition des ménages d'accueil selon la variation de leurs dépenses* 32**Graphique 11***Répartition de la nature des aides apportées aux ménages de PDI* 34**Graphique 12***Taux net de scolarisation* 35**Graphique 13***Répartition des PDI selon les types d'incitations pour le retour* .. 37**Graphique 14***Répartition des PDI ne se sentant pas en sécurité selon les motifs évoqués* 40**Graphique 15***Répartition des chefs de ménages selon l'appréciation du niveau de confiance* 40**Graphique 16***Répartition des chefs de ménage par département et milieu de résidence selon l'appréciation du niveau de confiance* 41**Graphique 17***Actions proposées pour améliorer la cohésion sociale* 41

Carte de situation



LOCALISATION DES DÉPARTEMENTS D'ENQUÊTE SUR LES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)



Source et réalisation : Institut national de la Statistique (INS)
Division cartographie ; tél : 225 - 20 21 51 87 - 20 21 52 10



Résumé exécutif

Ce rapport présente les résultats globaux de l'enquête PDI 2005, initiée par la Direction de la Planification, de l'Informatique et de la Statistique (DPIS) du Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre (MSVG). Réalisée dans cinq départements ¹ (Abidjan, Daloa, Duékoué, Toulépleu, Yamoussoukro), cette enquête est une contribution à la recherche de solutions durables en vue de faire face à la situation des personnes déplacées internes PDIs et des familles d'accueil. par la mise à disposition du Gouvernement et des partenaires d'un ensemble d'informations fiables et utiles.

Les Personnes Déplacées Internes ² sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison du conflit armé en Côte d'Ivoire, de la situation de violence généralisée, des violations des Droits de l'Homme, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues de l'État Ivoirien.

L'investigation avait pour objectifs de :

- recueillir et traiter les données au niveau des cinq départements permettant d'apprécier les conditions de vie des personnes déplacées internes et celles de leurs familles d'accueil ;

1 - Ces cinq départements ont été proposés par les organismes du SNU et sont issus de quatre régions différentes : la région des Lagunes (Abidjan), la région du Haut Sassandra (Daloa), le Moyen Cavally (Duékoué, Toulépleu) et la région des Lacs (Yamoussoukro).

2 - Les Personnes Déplacées Internes sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situation de violence généralisée, de violations des Droits de l'Homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État. (Définition basée sur les Principes Directeurs relatifs au Déplacement Interne selon le principe 3).

- estimer le nombre de déplacés par département et selon le milieu de résidence ;
- mettre en évidence les caractéristiques socio démographiques des populations des cinq (5) départements sélectionnés ;
- évaluer les conditions de vie (santé, éducation, emploi, cadre de vie, etc.) des personnes déplacées et de leur famille d'accueil dans les départements ;
- mettre en évidence le poids des PDI sur les familles d'accueil ;
- définir le profil des populations déplacées sur la base de leurs caractéristiques démographiques, socio-économiques et de leur désir de retourner à leurs sites d'origine ;
- analyser l'insertion des personnes déplacées internes dans leur nouvel environnement ;
- analyser la volonté de retour des PDI vers leurs lieux d'origine et les raisons de leur sédentarisation dans leur lieu de résidence actuelle ;
- analyser la santé et l'éducation des personnes déplacées ;
- mettre à la disposition des organismes du système des Nations Unies et des autres utilisateurs potentiels des informations sur la situation spécifique des femmes et des enfants déplacés ;
- identifier les actions à entreprendre en direction des PDI pour favoriser leur retour.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, 4500 ménages ont été tirés selon un plan de sondage à deux degrés avec une stratification des unités primaires et des unités secondaires. Au premier degré, le tirage des DR a été effectué en tenant compte des 10 strates définies par le département et le milieu de résidence. En outre, trois questionnaires ont été élaborés : un questionnaire ménage, un questionnaire conditions de vie du ménage, un questionnaire individuel " personne déplacée ".

La collecte des données s'est déroulée du 16 août au 6 septembre 2005. La saisie, le traitement et l'exploitation informatique des données ont été organisés de façon concomitante aux activités de prélèvement des données.

Le rapport est structuré en quatre parties. Dans un premier temps, nous présenterons les caractéristiques démographiques et économiques des PDI après un aperçu de la méthodologie. Ensuite, nous analyserons les relations entre les PDI et leurs familles d'accueil. Enfin, nous achèverons notre étude par la présentation des résultats sur la cohésion sociale.

Méthodologie de l'enquête

1.1 Plan de sondage : un sondage a deux degrés

L'enquête sur les personnes déplacées internes a prévu tirer 4500 ménages selon un plan de sondage à deux degrés avec stratification des unités primaires et des unités secondaires. Au premier degré, le tirage des DR a lieu en tenant compte de 10 strates définies par le département et le milieu de résidence. Par ailleurs, la taille de l'échantillon est prise de façon approximativement égale dans les 10 strates retenues. Ainsi par département 15 Districts de Recensement (DR) ont été tirés après une stratification préalable entre milieu urbain et rural. Au total 75 DR ont été sélectionnés repartis en 38 pour le milieu urbain et 37 pour le milieu rural. Ces DR ont été identifiés avec le concours des agents cartographes de l'Institut National de la Statistique (INS), sur la base des documents du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998.

Au deuxième degré, le tirage des ménages a été effectué en tenant compte d'un troisième niveau de stratification entre ménages de déplacés et ménages de non déplacés. Les premiers étant définis comme ceux abritant au moment de l'enquête au moins une personne déplacée. L'échantillon de 60 ménages

par DR est donc réparti entre ces deux strates de façon équitable dans la mesure du possible. À l'intérieur de la même strate, le nombre de ménages est ajusté en tenant compte des disparités de peuplement des DR.

1.2 Questionnaires

Pour atteindre les objectifs, trois questionnaires ont été élaborés : un questionnaire " ménage ", un questionnaire " conditions de vie " du ménage, un questionnaire individuel " personne déplacée ". Le questionnaire " ménage " a permis d'une part, d'enregistrer tous les membres du ménage et les visiteurs et d'autre part, de collecter des informations relatives à leurs caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles. Il permet d'enregistrer également des informations sur les commodités de logement, sur la santé et l'éducation des enfants déplacés de moins de 10 ans.

Le questionnaire " conditions de vie " permet d'appréhender l'organisation et la perception de l'arrivée des personnes déplacées dans les ménages, d'estimer les modifications des dépenses intervenues dans les ménages d'accueil depuis la crise, les aides reçues et l'influence de la crise sur le niveau de sécurité, le niveau de confiance entre les communautés et les actions à entreprendre pour amener les populations à se pardonner et ramener la paix. Le questionnaire " Personnes Déplacées " a été adressé à chaque individu déplacé du ménage âgé de 10 ans ou plus. Il recherche des informations relatives à l'itinéraire migratoire et l'insertion sociale, la sécurité des PDI dans leur nouvel environnement, la santé, l'éducation et la cohésion sociale.



II

Caractéristiques démographiques et économiques des PDI

Cette section présente l'effectif des PDI, la structuration de leur population, leurs lieux de provenance, leurs caractéristiques socio-démographiques, les activités qu'ils exercent et les pertes subies.

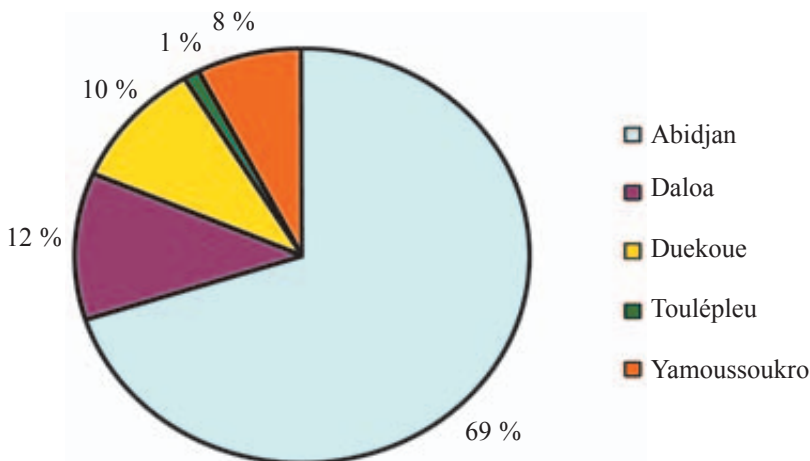
2.1 - Nombre de déplacés par département et selon le milieu de résidence : Abidjan, grande zone d'accueil des PDI

Dans l'ensemble, 709 377 personnes sont déplacées du fait de la crise dont 51 037 enfants nés après le déplacement de leurs parents (7,2 %). La déflation de ces enfants nous conduit à 658 340 déplacés internes. Une proportion importante des PDI (69 %) s'est installée dans le département d'Abidjan (Graphique 1).

Tableau 1 : Nombre de déplacés estimés selon le département et le milieu

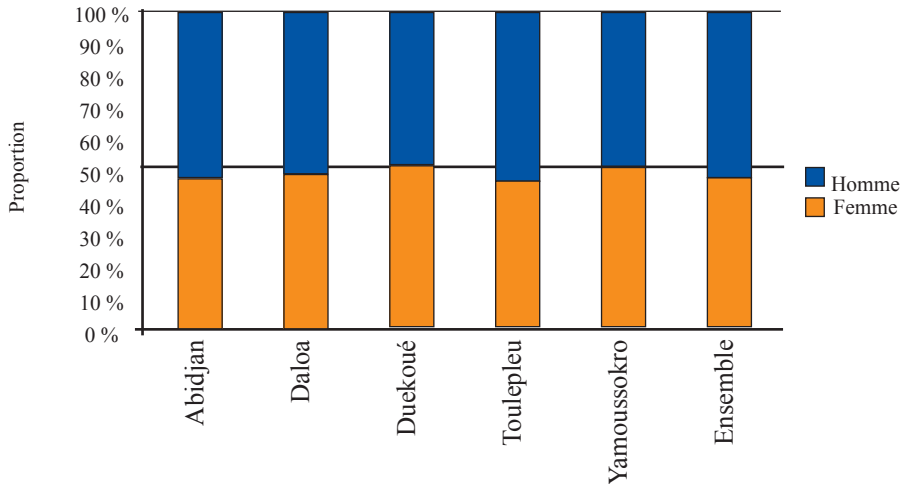
Départements	Milieu	Nombre de déplacés		
		Homme	Femme	Total
Abidjan	Urbain	229 547	249 483	479 030
	Rural	8 389	8 364	16 753
	Ensemble	237 936	257 847	495 783
Daloa	Urbain	12 032	13 988	26 020
	Rural	27 361	28 430	55 791
	Ensemble	39 393	42 418	81 811
Duékoué	Urbain	18 594	20 954	39 548
	Rural	15 763	14 502	30 265
	Ensemble	34 357	35 456	69 813
Toulépleu	Urbain	1 190	1 237	2 427
	Rural	2 630	3 286	5 916
	Ensemble	3 820	4 523	8 343
Yamoussoukro	Urbain	12 376	11 705	24 081
	Rural	14 176	15 370	29 546
	Ensemble	26 552	27 075	53 627
Ensemble	Urbain	273 739	297 367	571 106
	Rural	68 319	69 952	138 271
	Ensemble	342 058	367 319	709 377

Le département de Daloa et de Duékoué renferme le plus grand nombre de déplacés en milieu rural. Au regard du nombre de personnes déplacées dans les 5 départements, du poids de ces départements par rapport à l'ensemble de la zone non occupée, on estime à 1 625 369 PDI. En considérant sur la base des estimations faites en 2004 que 6,3% des PDI sont dans la zone ex-occupée, l'estimation dans la zone Nord serait de 112 994 PDI. Au total, le nombre de PDI dans le pays serait estimé à 1 738363 personnes.

Graphique 1 : Proportion des PDI par département

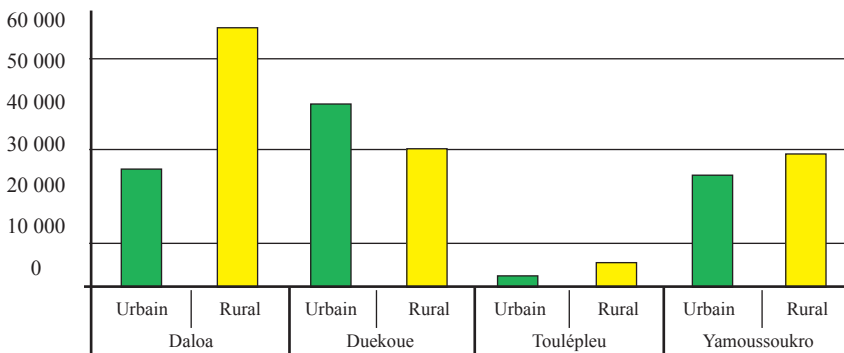
Cette population déplacée est composée de 48 % d'hommes et de 52 % de femmes. La supériorité numérique de la population féminine est constatée dans tous les départements (graphique 2).

Graphique 2 : Répartition des PDIs selon le sexe



Les PDIs sont dans l'ensemble concentrés en milieu urbain (81 % des déplacés) : ceci est lié au poids démographique de la ville d'Abidjan et aux possibilités qui y sont offertes pour les accueillir.

Graphique 3 : Effectif des PDIs selon le milieu de résidence (sans Abidjan)



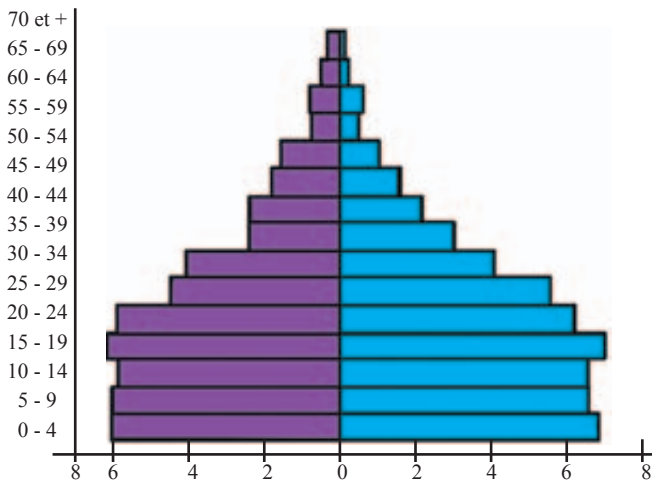
En revanche, lorsque l'on analyse la population des déplacés des autres départements selon le milieu (graphique 3), la population rurale est d'un niveau numériquement plus élevé : Daloa (68 % de déplacés en milieu rural), Toulepleu (71 % de déplacés en milieu rural) et Yamoussoukro (55 % de déplacés en milieu rural) sauf à Duékoué (43 % de déplacés en milieu rural). Notons enfin que la quasi-totalité des PDIs sont de nationalité ivoirienne (98 %). La faible proportion des étrangers (2 %) pourrait s'expliquer par le retour de ces derniers dans leurs pays d'origine depuis le déclenchement de la crise ivoirienne.

2.2 - structure par âge et par sexe : une majorité de femmes parmi les déplacés

Le déplacement des populations du fait de la guerre a occasionné une modification de la structure de la population. Ainsi, l'on peut observer (Graphique 4) que la pyramide des âges de la population des PDI présente une allure peu régulière : les enfants et les femmes ont été les plus affectés par la vague de migration.

Les groupes d'âge dominants dans la population des déplacés sont ceux compris entre 0 et 4 ans et 15 et 19 ans (13 % chacun). Au niveau de ces âges, le rapport de masculinité est de 0,88 soit 100 femmes pour 88 hommes.

Graphique 4 : Pyramide des âges des PDI selon le sexe



Dans son ensemble la population des PDI est jeune : une personne sur deux a moins de 20 ans. Par ailleurs, au-delà de 45 ans, on observe plus d'hommes que de femmes.

2.3 - Origines des PDI : l'ouest et le centre, régions des départs massifs

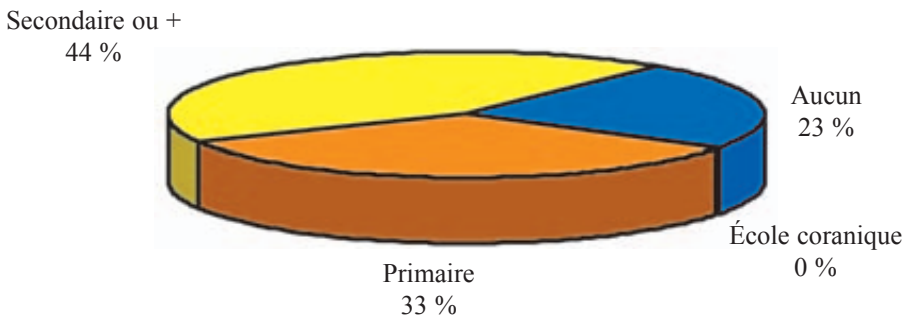
Les personnes réfugiées dans la zone gouvernementale viennent principalement des zones peu éloignées des régions d'accueil. On note, en effet, une relative concentration des personnes déplacées dans les villes ou villages proches de leur localité de départ.

A l'Ouest, Duékoué et Toulépleu ont recueilli la quasi totalité des PDI's venant de l'Ouest (97 % et 83 % respectivement). De même, à Yamoussoukro, on note une prépondérance des déplacés issus de la Vallée du Bandama : 78 % en milieu urbain et 64 % en milieu rural. Quant à Daloa, ville située au Centre Ouest, elle a accueilli essentiellement des déplacés venant de la Région du Haut Sassandra et de l'Ouest. Abidjan connaît une situation moins tranchée. On y compte une majorité de déplacés venant de la Vallée du Bandama mais aussi une part importante de réfugiés qui résidaient dans la partie septentrionale du pays ou dans l'Ouest.

2.4 - Caractéristiques socio-démographiques des PDI's : une forte proportion de ménage de grande taille et une population fortement scolarisée

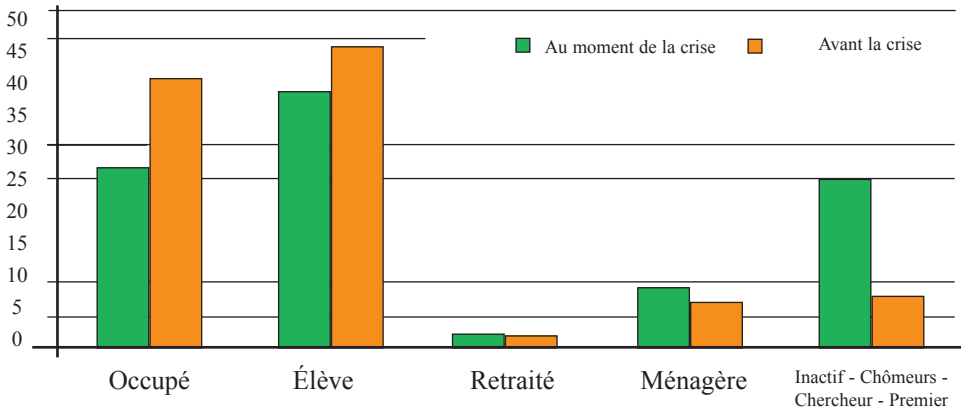
Les ménages de plus de 8 membres sont majoritaires (16 %). Ils sont suivis de ceux comportant 3 personnes (14 %) et de ceux regroupant 5 individus (13 %). L'âge moyen des chefs de ménage est de 45 ans et 77 % d'entre eux ont au moins le niveau primaire. À Abidjan et à Yamoussoukro, cette proportion est relativement importante (respectivement 82 % et 74,5 %).

Graphique 5 : Niveau d'étude des PDI's



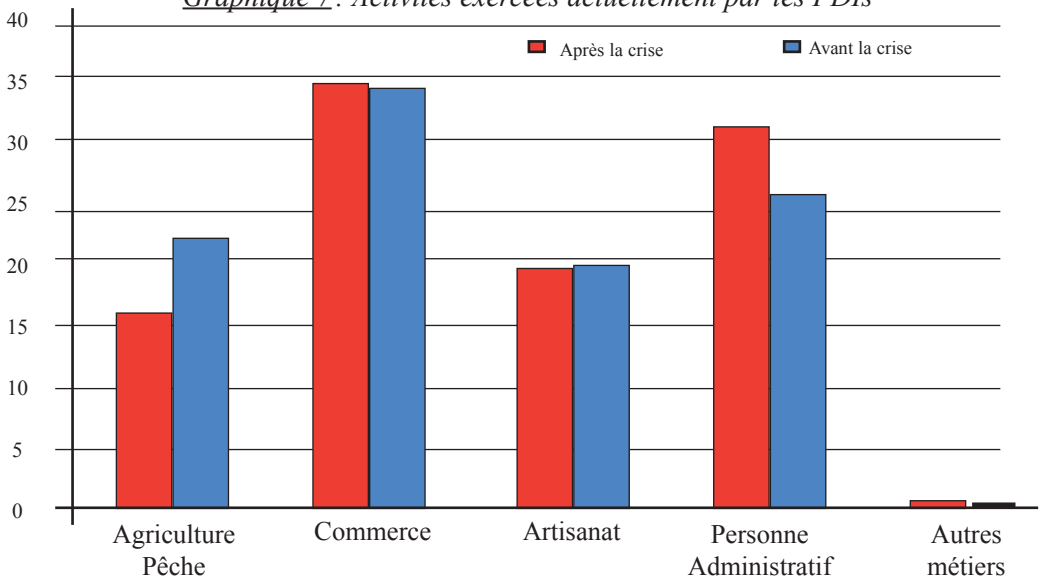
2.5 - Activités des PDI's : des élèves et des déplacés actifs dans le commerce

De manière générale, la structure de l'occupation dans la population des personnes déplacées indique une prépondérance des élèves (38 %). Ce constat est nuancé dans les départements de Duékoué et de Toulépleu où la majorité des déplacés est occupée.

Graphique 6 : Situation de l'emploi des PDIs avant et au moment de la crise

Après les élèves, viennent les actifs occupés (26,4 %), les chômeurs et les personnes en quête de leur premier emploi (24 %). Notons en outre que les proportions d'inactifs et de ménagères se sont accrues suite à la crise.

Les personnes actives occupées travaillent essentiellement dans le commerce (34 %), l'administration (30 %), l'artisanat (19 %) et l'agriculture (16 %).

Graphique 7 : Activités exercées actuellement par les PDIs

Le déplacement des populations a réduit la proportion de la population exerçant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

2.6 - Pertes du fait de la crise : des dégâts inégalement repartis

Près de la moitié des déplacés de guerre (46 %) ont été frappés par la perte d'une personne proche. Ce chiffre global cache des spécificités. À Duékoué et Toulépleu, trois déplacés sur quatre en moyenne ont perdu un proche (77 % à Duékoué et 74 % à Toulépleu). Par ailleurs, 49 % des déplacés regrettent leur cadre de vie et la perte de leur logement.





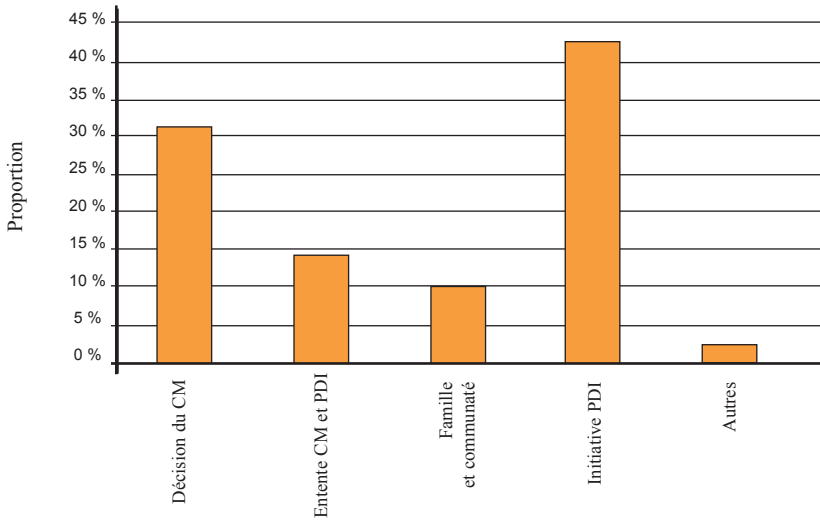
III

Conditions de vie des PDIs et des familles d'accueil

Dans certains cas, les PDIs ont intégré des familles d'accueil. Par contre, dans d'autres, les ménages déplacés ont conservé leurs autonomies. En effet, de nombreux déplacés (58 %) se sont installés en constituant leur propre ménage. Ce chapitre examinera l'accueil des PDIs, leurs conditions de vie ainsi que l'impact engendré par leurs arrivées dans les familles d'accueils.

3.1 - Initiative de l'accueil : surtout une initiative des PDIS

Dans la plupart des cas (43 %), c'est le déplacé lui-même qui a entrepris les démarches d'hébergement auprès des familles d'accueil. Les chefs de ménage ont pris eux-mêmes l'initiative d'héberger les déplacés dans 31 % des cas. Peu de situations ont nécessité une entente entre chefs de ménage et déplacés (14 %) ou l'intervention de la famille ou d'une communauté (10 %) à laquelle appartient le déplacé. Le recours à la famille ou à une communauté comme intermédiaire dans la recherche d'une famille d'accueil se rencontre principalement en milieu rural (16 % contre 6 % en milieu urbain).

Graphique 8 : Initiative de l'accueil des PDI dans les familles hôtes

3.2 - Caractéristiques et commodités des logements : une prédominance des maisons simples

À l'opposé des ménages urbains (un cinquième de propriétaires), en milieu rural, deux ménages sur quatre sont propriétaires et vivent en majorité dans leurs propres maisons ou celles de leurs familles. Au sujet du mode d'approvisionnement en eau, il existe une inégalité entre les milieux de résidence et les départements. En effet, les ménages urbains d'Abidjan et de Yamoussoukro ont un accès correct à l'eau potable avec environ quatre ménages ravitaillés sur cinq, alors que ceux de la zone rurale s'approvisionnent de façon générale dans les sources d'eau de qualité médiocre. Au niveau de l'éclairage, en milieu urbain, la quasi-totalité des ménages utilise l'électricité pour moins d'un ménage sur deux en milieu rural. En matière d'équipement, les postes de radios sont plus fréquents dans les ménages ruraux (47 %) qu'en milieu urbain (23,5 %). Le téléphone est disponible dans 10 % des ménages ruraux et le téléviseur dans 16 %. Ces deux équipements se retrouvent beaucoup plus en ville. Concernant l'assainissement, dans l'ensemble, plus de quatre ménages sur dix utilisent des latrines situées dans leur cour, deux sur dix utilisent la nature comme lieu d'aisance, une proportion équivalente se sert de WC avec chasse d'eau et un sur dix, d'un WC sans chasse d'eau. En milieu rural, les ménages font usage en majorité des latrines localisées dans leur concession (25,5 %) ou font leurs besoins dans la nature (26,6 %).

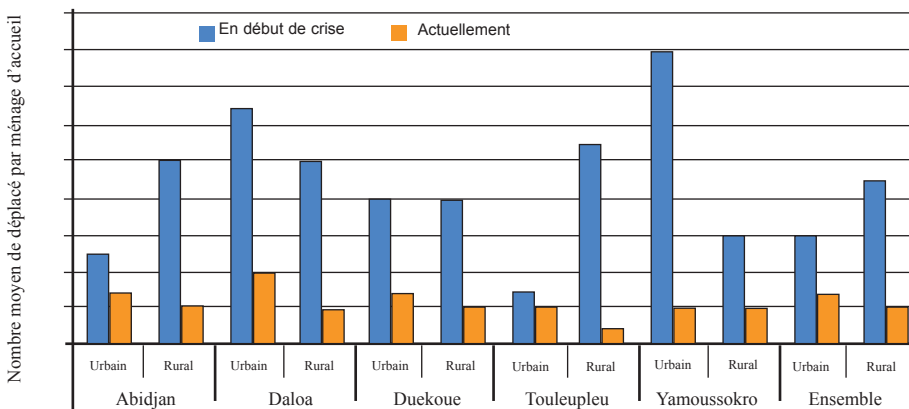
3.3 - Lien de parenté avec les familles d'accueil : une forte présence de collatéraux

Les ménages d'accueil ont surtout hébergé des parents proches (pères, mères, sœurs, frères) et des parents éloignés (autres parents). Les personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage et son épouse sont en proportion faible dans l'ensemble (2 %).

3.4 - Nombre moyen des PDI par famille d'accueil : un fléchissement relatif

Les ménages d'accueil ont reçu en moyenne 6 déplacés. Actuellement, un peu plus d'un ménage sur cinq (21 %, 22 % et 25 % respectivement à Daloa, à Abidjan et à Yamoussoukro) hébergent encore au moins un déplacé. On note une importante baisse du nombre de PDI reçus dans les ménages d'accueil depuis le déclenchement de la crise (4 personnes en moyenne dans l'ensemble).

Graphique 9 : Nombre moyen de déplacés par ménage d'accueil selon le département et le milieu



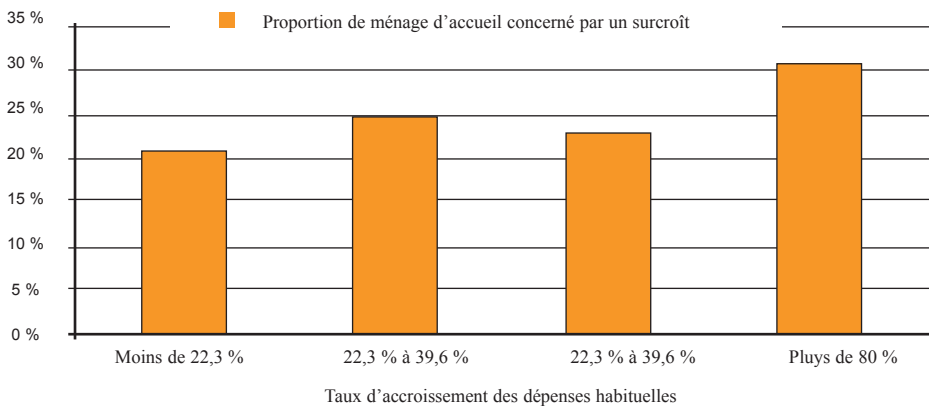
3.5 - Impact des PDI sur les familles d'accueil : accroissement des budgets d'alimentation et de déplacement

L'arrivée des personnes déplacées a bouleversé la pression sur le logement. En effet, lorsque l'on intègre les PDI, le nombre de ménage vivant dans des logements abritant moins d'une personne par pièce se réduit substantiellement passant de 30 % à moins de 17 %. Dans le même temps, on constate

un accroissement de la proportion des ménages vivant avec plus de trois personnes par pièce qui passe de 15 % à 25 %.

La plupart des personnes interrogées déclarent avoir observé une augmentation au niveau de leurs dépenses, mais peu parmi elles (14 %) attribuent cette hausse à la présence de déplacés dans le ménage. De façon générale, les chefs de ménage (56 %) pensent que l'augmentation des dépenses est liée au coût de la vie. Cependant, 21 % de chefs de ménage lient cette hausse à la présence de déplacés dans leurs ménages. Cette situation a engendré des mécontentements surtout en zone rurale dans le département de Daloa (35 % et 22 % en milieu rural et urbain contre 2 % dans l'ensemble des départements). Notons que le poste de dépense d'alimentation est celui qui a connu une plus large augmentation (dans 86 % de ménages) suivi de celui des déplacements (dans 80 % des ménages).

Graphique 10: Répartition des ménages d'accueil selon la variation de leurs dépenses



Dans l'ensemble des départements, 21 % des ménages signalent un surcoût se situant à 22,3 % des dépenses habituelles. Par contre 31 % affirment effectuer des dépenses supplémentaires de plus de 80 % de leurs consommations passées. On peut noter qu'un ménage sur quatre effectue des dépenses supplémentaires comprises entre 22,3 % et 39,6 % des dépenses habituelles. Enfin, 23 % de ménages signalent des dépenses supplémentaires comprises entre 39,7 et 80,4 % des dépenses antérieures à l'arrivée de PDI.

3.6 - Appréciation de l'arrivée des PDIS : des sentiments mitigés

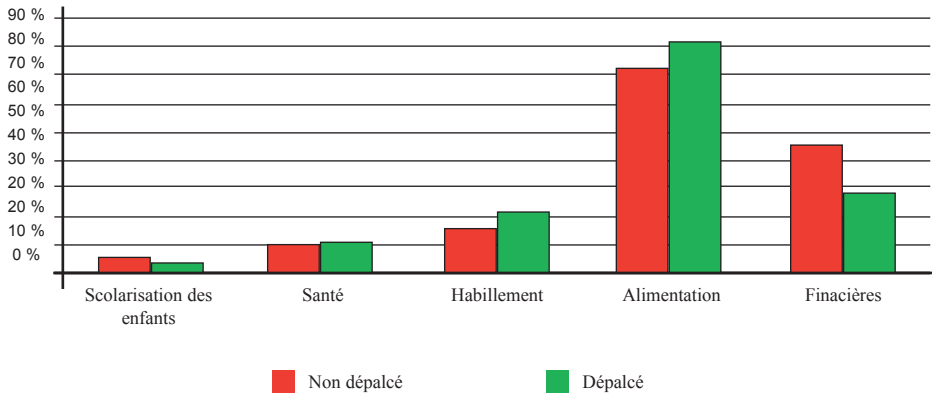
Les rapports sociaux sont assez corrects entre les ménages d'accueil et les déplacés puisque la quasi-totalité des déplacés hébergés affirment avoir eu un accueil cordial. Seul 1 % des personnes déplacées s'en plaignent. La commune urbaine de Yamoussoukro constitue la zone où le pourcentage de déplacés insatisfaits de l'accueil est l'un des plus élevés (3 % d'insatisfaits). On retiendra que dans cette zone, environ une personne sur quatre (12 %) n'affirme pas avoir été bien accueillie. Ce score se retrouve tant au niveau des hommes (11 %) que des femmes (14 %).

3.7 - Aide et solidarité : une prédominance des produits alimentaires

Environ deux personnes déplacées sur cinq ont bénéficié d'une aide dans les sites ayant fait l'objet de notre étude (38 %) ; soit 43 % des hommes et 33 % des femmes. Notons que les sites urbains ont été davantage secourus que le milieu rural puisque 44 % des déplacés qui y vivent ont bénéficié de l'aide contre 26 % pour le milieu rural. En ce qui concerne les départements, Abidjan apparaît comme celui ayant le plus bénéficié de ces aides (44 %). Les femmes ont été les plus secourues à Daloa (28 % de femmes contre 24 % d'hommes assistés) et à Toulépleu (35 % de femmes contre 24 % d'hommes assistés). Le plus faible soutien au niveau rural a été constaté dans le département de Yamoussoukro (23 % contre 26 % dans l'ensemble).

L'aide reçue par les ménages se présente sous plusieurs formes (habillement, alimentation, aide financière...). La forme la plus répandue correspond aux produits alimentaires dont ont bénéficié près de 78 % des ménages. Ce type de don a touché près de 92 % des ménages de déplacés rencontrés dans le département de Yamoussoukro et 89 % dans celui de Toulépleu. Les distributions de vivres ont été aussi importantes en milieu rural (80 %) qu'en milieu urbain (78 %).

À côté de l'aide matérielle, des soins ont pu être administrés gracieusement aux déplacés souffrant de blessure ou d'autres maux. Ce sont près de 19 % de familles déplacées qui ont reçu gratuitement les soins que nécessitait leur état physique ou psychique. L'aide pour la scolarisation des enfants a été cependant timide (3 %).

Graphique 11 : Répartition de la nature des aides apportées aux ménages de PDIs

Dans ce contexte globalement affligeant moralement et économiquement, une proportion relativement importante de déplacés (38 %) s’est affiliée à des associations pour défendre leurs intérêts ou simplement pour s’occuper. On y compte plus d’hommes (43 %) que de femmes (34 %).

3.8 - Caractéristiques des ménages : un effectif relativement important de femmes chefs de ménage

Il ressort qu’une femme sur cinq est chef de ménage. C’est à Yamoussoukro que cette proportion est la plus élevée (31 % des chefs de ménage). Chez les déplacés, les personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage et son épouse sont en faible proportion dans l’ensemble (2 %). Toutefois, le département de Toulépleu reste une exception avec 19 % dans l’ensemble et 27 % dans son milieu rural. La proportion de chefs de ménage occupés a connu une baisse significative de 12 %. Toutefois, la baisse la plus importante (25 %) est survenue à Duékoué suivie d’Abidjan (13 %).

3.9 - Éducation et santé : une dégradation et une inégalité

Santé

Parmi les PDIs, une personne sur deux reconnaît avoir souvent des problèmes de santé. Les déplacés du milieu rural semblent connaître relativement les mêmes problèmes de santé que leurs homologues du milieu urbain (48 % de ruraux contre 50 % de citadins). En outre, on relève des différences parfois notoires entre les départements de résidence : Abidjan et Daloa abritent plus

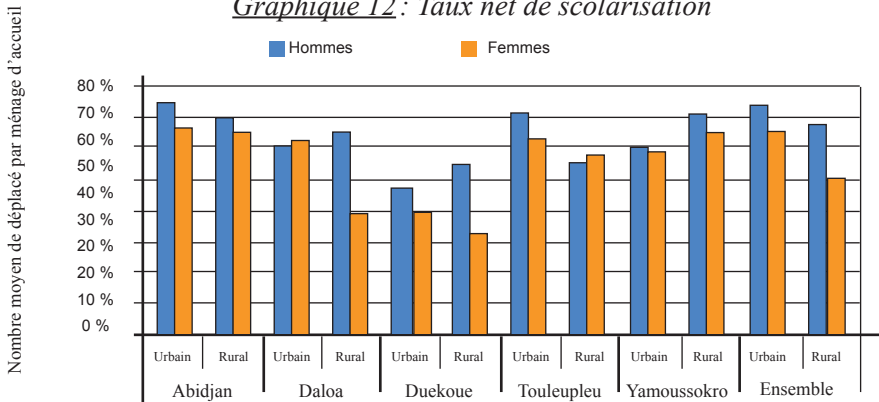
de 50 % des personnes dont l'état de santé s'est aggravé alors qu'à Toulépleu, ils sont seulement 24 %. En cas de maladie, un ménage d'accueil sur quatre (24 %) vient au secours des déplacés hébergés. Par ailleurs, les soutiens de l'État, des ONG nationales ou internationales, bénéficient seulement à environ 1 % de la population des déplacés.

Éducation

Les déplacés vivant en milieu urbain semblent plus scolarisés que ceux du milieu rural (70 % en ville contre 60 % en zone rurale). Les enfants et les jeunes dont les âges se situent entre 6 et 24 ans révolus sont en majorité encore inscrits à l'école (75 %). Lorsque l'on s'intéresse aux enfants déplacés de moins de 15 ans, il ressort que 70 % d'entre eux poursuivent leur scolarité.

Cependant, les filles déplacées sont généralement moins scolarisées que les garçons. Ce sont en moyenne 59 % d'entre elles qui sont encore à l'école entre 6 et 24 ans contre 69 % de garçons. Cette configuration est relativement peu satisfaisante, néanmoins, elle est appréciable comparativement à la situation à Duékoué où à peine trois filles sur dix ont la chance d'être scolarisées. Les départements ayant les taux de scolarisation les plus élevés sont Abidjan et Yamoussoukro avec des niveaux respectifs de 71 % et 67 %.

Graphique 12 : Taux net de scolarisation



Les principales raisons évoquées par les déplacés qui ne fréquentent plus l'école sont le manque de moyens financiers surtout parmi ceux de 10-24 ans (34 %) En général, les frais de scolarité des déplacés scolarisés sont pris en charge par leurs parents biologiques. Ce qui est confirmé par les propos de plus de 70 % d'entre eux.

3.10 - Sécurité

Les déplacés sont 95 % à avoir déclaré avoir été bien reçus dans leurs ménages d'accueil. Avec un pourcentage aussi élevé de personnes déplacées satisfaites de l'accueil, ces derniers se sentent-ils aussi en sécurité dans leur nouvel environnement ? Une majorité de déplacés internes se trouvent dans cette situation. En effet, à la question " Pensez-vous être en sécurité dans votre nouvel environnement ? ", au moins 4 déplacés sur 5 ont répondu par l'affirmative. En revanche, une proportion relativement importante ne trouve pas leur contexte de vie actuelle assez sécurisant. D'une manière générale, il y a peu de différence entre les hommes et les femmes dans la perception du niveau d'insécurité.

Par ailleurs, la criminalité et de la violence physique sont les premières causes du sentiment de malaise qui anime encore certains déplacés (70 %) surtout dans la ville d'Abidjan où l'on note la plus grande proportion de déplacés inquiets. Les intimidations et destructions de biens sont également déplorées par de nombreuses personnes réfugiées du fait de la crise : 15 % dans l'ensemble. Ces derniers phénomènes sont particulièrement observés à Yamoussoukro où 50 % des déplacés se plaignent.

Les agressions, dans leur ensemble, sont perpétrées au cours des déplacements notamment dans 73 % des cas. Cependant, des crimes et délits se sont exercés sur les victimes souvent dans l'intimité de leur maison.

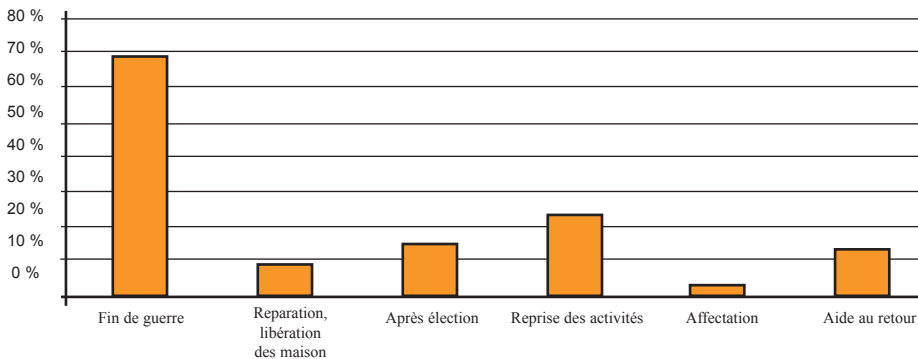
Il convient d'insister quelque peu sur les cas de viols. L'avènement du VIH/SIDA en fait aujourd'hui beaucoup plus qu'un problème psychologique grave ; il peut être la source d'une angoisse permanente de la victime. Le nombre de cas de viols rapportés reste assez faible au regard d'autres violences commises (21 cas). Cette faiblesse des chiffres peut être due en réalité à une sous déclaration des cas puisque le viol est honteux pour la victime. La plupart des viols rapportés ont eu pour théâtre le domicile même de la victime (65 % des cas), 22,9 % des cas de viols ont été commis à l'occasion de détention et plus d'une victime de viols sur 4 (26,4 %) a subi cette agression au cours d'un déplacement.

Le domicile a été aussi le lieu privilégié des autres violences. Il en est ainsi des vols et pillages (86 % des cas rapportés), des violences physiques et des menaces verbales (49 % des cas rapportés chacun).

3.11- Perspective de retour : une diversité de motivations

En règle générale, les déplacés ne sont pas retournés dans leur zone de résidence d'avant la crise pendant toute la durée de celle-ci. C'est le cas de huit personnes déplacées sur dix. On note aussi, 83 % des déplacés qui ont refusé de faire un tel voyage ont avancé la raison de l'insécurité qui règne toujours dans le pays.

Graphique 13 : Répartition des PDIs selon les types d'incitations pour le retour



La majorité des PDIs (72 %) font le projet de quitter les ménages d'accueil et de retourner dans leur zone de provenance à la fin de la crise, après que la situation se soit complètement normalisée. Cependant, cette situation d'ensemble n'est pas uniforme et change parfois considérablement selon la zone de provenance du déplacé. Ainsi, les hommes déplacés venus de la zone nord qui souhaitent y retourner ne sont que 17 % ; la proportion de femmes venant de cette zone et ayant manifesté le même désir s'élève à 43 %. Ce sont les proportions les plus faibles des volontés de retour exprimées. Ensuite, les réfugiés en provenance de la Vallée du Bandama manifestent également une assez forte réticence à retourner dans leur zone de départ : 46 % des hommes et 57 % des femmes seulement ont exprimé le désir de retour. En revanche, plus de 4 personnes sur 5 souhaitent retourner lorsqu'elles proviennent du Haut Sassandra ou de l'Ouest (82 % et 77 % respectivement au niveau des hommes, 74 % et 77 % respectivement pour les femmes).

Des attentes matérielles ont été avancées comme incitation pour le retour dans leurs localités d'origine par certains PDIs. Elles souhaitent une aide au retour et d'autres pensent que la réhabilitation des logements endommagés et leur évacuation seraient les conditions préalables. Les premiers constituent 14 % de l'ensemble et les seconds 10 %. Une proportion significative de 13 % des déplacés interrogés (autant chez les hommes qu'au niveau des femmes) refuse obstinément le retour dans leur ancienne localité de résidence quelle que soit l'incitation.



IV

Cohésion sociale

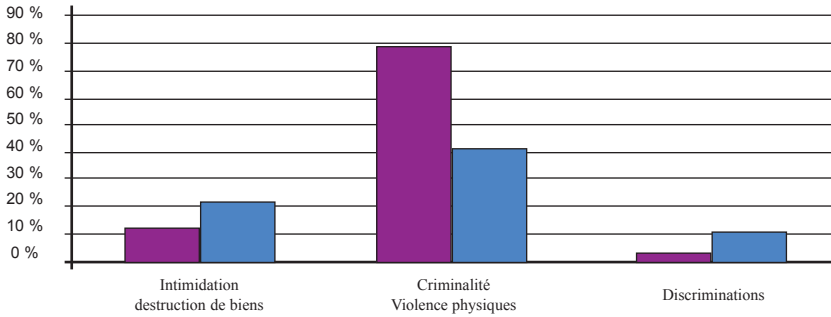
Cette section examinera d'abord la perception de l'insécurité et les opinions des chefs de ménage sur le niveau de confiance entre les communautés. Par la suite, elle présentera les solutions proposées par les enquêtés pour ramener la cohésion sociale et la paix.

4.1 - Insécurité

Huit (8) chefs de ménage sur dix (10) constatent que la criminalité est en progression. Cette tendance est amplifiée dans les villes de Daloa, Yamoussoukro et Abidjan. En zone rurale, cette forte insécurité est constatée à l'ouest du pays (Toulépleu et Duékoué).

Notons que la criminalité et la violence physique sont les premières causes du sentiment de malaise (70 %). Les intimidations et les destructions de biens sont également déplorées (24 %). Enfin, les discriminations ont été surtout observées en milieu rural (11 %).

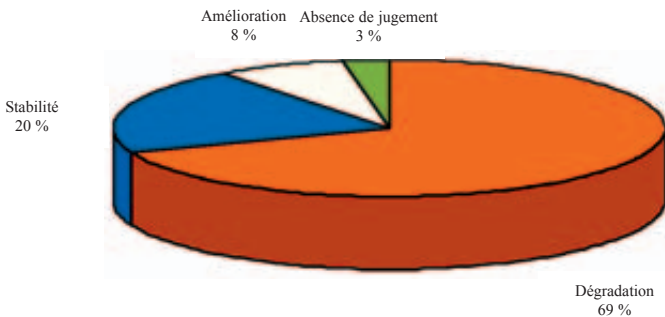
Graphique 14 : Répartition des PDIS ne se sentant pas en sécurité selon les motifs évoqués



4.2 - Crise de confiance

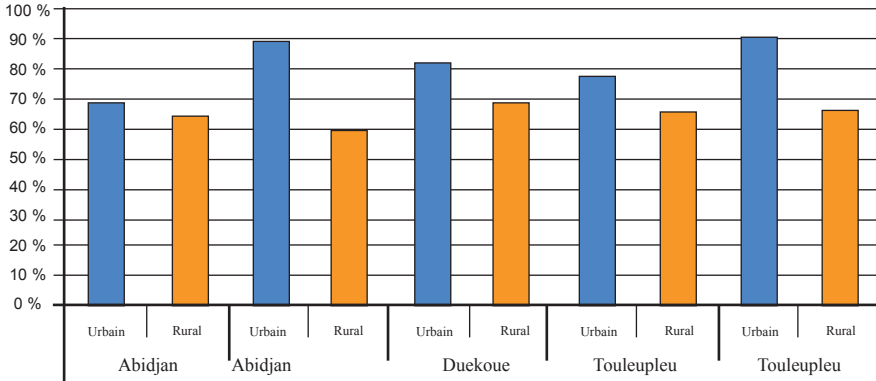
La crise de confiance entre les communautés s'est aggravée aux dires de la majorité des chefs de ménage (69 %). Elle est plus marquée dans les départements de Duékoué et de Yamoussoukro selon plus de 70 % des chefs de ménage interrogés.

Graphique 15 : Répartition des chefs de ménages selon l'appréciation du niveau de confiance



En terme de milieu de résidence, les grandes zones de méfiance sont les villes de Daloa, de Yamoussoukro et de Duékoué comparativement au milieu rural. Dans le département de Duékoué, le niveau de méfiance reste élevé mais un chef de ménage sur dix, pense que la situation pourrait s'améliorer rapidement.

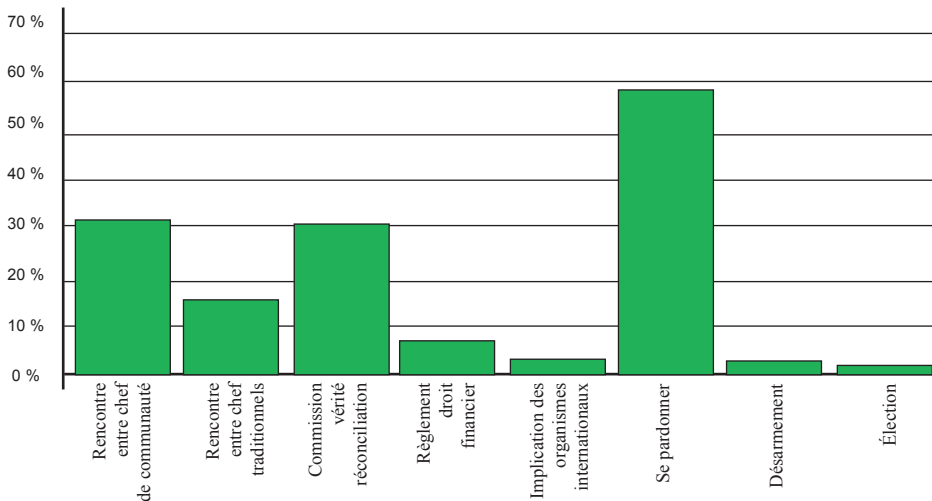
Graphique 16: Répartition des chefs de ménage par département et milieu de résidence selon l'appréciation du niveau de confiance



4.3 - Action à entreprendre pour améliorer la cohésion sociale

Dans un tel environnement délétère, les enquêtés préconisent en majorité d'abord, le pardon (58 %). Ensuite les rencontres entre les communautés de base (rencontre entre chefs traditionnels et chefs de communauté) et enfin la mise en place d'une "commission vérité et réconciliation" (31 %). Peu de chefs de ménage pensent que le désarmement ou les élections rétabliront la confiance entre les communautés.

Graphique 17: Actions proposées pour améliorer la cohésion sociale



En effet, seuls 2 % et 1 % jugent qu'une amélioration de la cohésion se fera par le biais de l'organisation des scrutins et le désarmement. En outre, les enquêtés ont relativement très peu foi en l'implication des Organismes Internationaux en vue de rétablir l'unité des communautés. Signalons enfin que 8 % des personnes pensent que l'amélioration de la confiance passe par le règlement de la question foncière.

Conclusion et recommandations

L'enquête auprès des " Personnes Déplacées Internes 2005 " (PDIs) a permis de tirer de nombreux enseignements concernant les déplacés et les familles d'accueil dans les départements de Daloa, Abidjan, Duékoué, Toulépleu et Yamoussoukro.

658 340 personnes sont déplacées internes et 51 037 enfants sont nés après le déplacement de leurs parents soit une population de 709 377. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 62 % des déplacés.

Environ huit déplacés sur dix ont affirmé que leur situation s'est véritablement dégradée. Ce sentiment est unanime au sein des personnes déplacées puisque 82 % des hommes et 76 % des femmes estiment que leurs conditions de vie sont devenues difficiles.

Parmi les PDIs, une personne sur deux reconnaît avoir souvent des problèmes de santé. Les filles déplacées sont moins scolarisées que les garçons. Ce sont, en moyenne, 59 % d'entre elles qui sont encore à l'école entre 6 et 24 ans contre 69 % de garçons. Les ménages des PDIs ont surtout bénéficié d'aide alimentaire et d'appuis financiers. Le soutien médical et l'assistance à la scolarisation ont été timides. Dans le contexte globalement affligeant, une proportion relativement importante de déplacés (38 %) s'est affiliée à des associations.

La majorité des PDI (72 %) font le projet de quitter les ménages d'accueil et de retourner dans leur zone de provenance à la fin de la crise, après que la situation se soit complètement normalisée. Cependant, cette situation d'ensemble n'est pas uniforme et change parfois considérablement selon la zone de provenance du déplacé. Une proportion significative de 13 % des déplacés refuse obstinément le retour.

Des attentes matérielles ont été avancées comme incitation pour le retour dans leurs localités de provenance par certaines PDI. Certains réclament une aide financière au retour et d'autres pensent que la réhabilitation des logements endommagés et leur évacuation seraient les conditions préalables.

Au terme de cette analyse, des recommandations sont proposées afin d'améliorer les conditions de vie des PDI, de favoriser leurs retours dans leurs zones de provenance et de ramener la cohésion sociale entre les communautés.

Réactivation et organisation des associations des personnes déplacées internes

Dans la perspective de mieux impliquer les PDI à travers une approche participative pour la gestion des aides, il serait judicieux de réactiver, recenser, organiser et consolider les associations par département.

Amélioration des conditions de vies des personnes déplacées internes

En matière de santé, la gratuité des soins des déplacés est très faible (1 % dans l'ensemble des départements). Compte tenu du dénuement des déplacés, l'État, le SNU et les ONGs pourraient agir en synergie pour une meilleure prise en charge médicale des PDI. Des unités de soins mobiles pourraient intervenir dans les zones rurales alors que dans les villes, des subventions et des dons en médicaments pourraient être octroyés aux centres de santé urbain communautaires pour une prise en charge de proximité et la réduction des frais de déplacement des malades.

Dans le domaine éducatif, la double vacation pourrait être temporairement envisagée dans certains départements notamment à l'Ouest afin de permettre un accroissement du nombre des élèves.

Afin de renforcer le soutien aux ménages d'accueil, il serait souhaitable d'accroître la distribution de produits alimentaires et d'hygiène surtout dans les départements de Toulépleu et Daloa.

Retour des PDIs

Sur le plan sécuritaire, la mise en œuvre effective du désarmement et le retour des forces de sécurité nationales seraient un catalyseur pour le retour des PDIs. Cependant, il apparaît nécessaire de sensibiliser en zone non gouvernementale les occupants illégaux des domiciles afin qu'ils les libèrent. Ensuite, afin de favoriser une réhabilitation des logements endommagés, une exonération temporaire de la TVA sur les matériaux de construction serait appréciable dans les localités concernées.

Prise en charge psychosociale des PDIs ayant subi des violences

Les personnes déplacées internes ayant été l'objet de violence devraient bénéficier d'une prise en charge spécifique notamment sur le plan psychologique et social.

Reconstruction de la cohésion sociale

La mise en place d'un panel formel de discussions entre chefs de communautés et chefs coutumiers en vue de la définition d'un plan de sensibilisation des populations devrait pouvoir accélérer le processus de réconciliation. Ce panel pourrait servir de sentinelle pour le repérage d'éventuelles difficultés intercommunautaires et aussi pour l'explication du code foncier ivoirien et du code de nationalité.

Conduite d'une enquête en zone "forces nouvelles"

La conduite d'une enquête en zone "forces nouvelles" afin d'appréhender les conditions de vie des personnes déplacées et des familles d'accueil dans la région septentrionale de la Côte d'Ivoire devraient être envisagées.

Bibliographie

- B.I.T. (1982): *Main-d'œuvre, emploi, chômage et sous-emploi*; Rapport préparé pour la treizième conférence internationale des statisticiens du travail tenue à Genève du 18 au 29 octobre 2002, B.I.T., Genève, 95p;
- Bruce K. MACLAURY (1993): Préface de *Les réfugiés de l'intérieur*; Bureau Central des Recensements et des Études de Population du Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire (Cameroun) (1999), *Enquête Démographique et de Santé 1998*;
- CRDI-ORSTOM-URD (1989): L'insertion urbaine des migrants en Afrique, Actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé 10 au 14 février 1987, éditions de l'ORSTOM, collection Colloques et Séminaires;
- INS (1992): *Caractéristiques des ménages et de l'Habitat: Résultats définitifs*, RGPH-88, Abidjan; Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988.
- INS, (2001): *Recensement général de la population et de l'habitation de 1998, RGPH*, Abidjan;
- INS, (2003): *Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002*, Abidjan;
- Ludovic LEBART, Alain MORINEAU et Marie Piron (1995): *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, 2^{ème} édition;
- Mahieu F-R, (1990): *Les fondements de la crise économique en Afrique*. Logiques économiques, L'Harmattan. 197 p, Paris;
- M. Dieng, (1993): *Les réfugiés de l'intérieur*, Nouveaux horizons, traduit (partiellement) de l'américain et entièrement révisée par Larry COHEN, mars 1997;
- Nations Unies, World Population Monitoring 1997 (1998): *International Migration and Development*, New-York;



MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA STATISTIQUE

Téléphone : 225 -20 32 18 12



FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

UNFPA

site web : www.unfpa.org

email : cotedivoire@unfpa.org

Téléphone : 225 20 22 08 86

Fax : 225 20 21 58 37

Adresse postale : 01 BP 1747 Abidjan 01



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE

ENSEA

site web : www.ensea-ci.org

email : ensea@ensea.ed.ci

Téléphone : 225 - 22 44 41 15

Fax : 225 - 22 44 39 88

Adresse postale : 08 bp 3 Abidjan 08



Achevé d'imprimer sur les presses de Édicoms-sarl
pour le compte Ministère de la solidarité et des victimes de guerre

Mise en page : Olivier Adiaffi 07 05 73 99

Couverture : Olivier Adiaffi

Dépôt légal éditeur en cours
1^{er} trimestre 2007